

COMPTE D'AIDE
À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES
(Compte ou CASEP)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1 RECONDUCTION DU CASEP ET PRIORITÉS 2023-2024.....	4
2 STATUT 2022-2023 ET PROJECTIONS 2023-2024.....	5
2.1 RAPPORT AU 28 FÉVRIER 2023.....	5
2.2 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2022-2023.....	6
2.3 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR L'ANNÉE 2023-2024.....	7
CONCLUSION	8

INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2022-123 (paragr. 375), la Régie de l'énergie (la Régie) a reconduit le compte
2 d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) pour l'année 2022-2023.
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) demande à la Régie de reconduire le CASEP pour l'année 2023-2024. À
4 l'instar de l'année 2022-2023, Énergir ne demande pas l'inclusion d'un montant de 1 M\$ à son
5 coût de service de l'année 2023-2024 pour le CASEP.

1 RECONDUCTION DU CASEP ET PRIORITÉS 2023-2024

1 Énergir demande la reconduction du CASEP pour l'année 2023-2024, car il existe toujours un
2 potentiel de conversion vers le gaz naturel, particulièrement pour les installations au mazout léger
3 au marché Affaires. Énergir prévoit l'addition de 60 nouveaux clients qui nécessiteront environ
4 0,3 M\$ en subventions et en contributions du CASEP, comme présenté à la section 3.3. Ces
5 projets permettront de déplacer 1 482 tonnes eq. CO₂.

6 Les sommes cumulées au CASEP au 30 septembre 2024 devraient s'établir à 1 649 202 \$.

7 Pour l'année 2023-2024, Énergir entend poursuivre les mêmes axes prioritaires que par le passé,
8 c'est-à-dire qu'elle vise :

- 9 • la densification du réseau par l'ajout de clients. L'énergie déplacée sera principalement
10 du mazout n° 2; et
- 11 • la réalisation d'extensions de réseau de moins de 4 M\$. L'énergie déplacée sera
12 principalement du mazout n° 2.

2 STATUT 2022-2023 ET PROJECTIONS 2023-2024

2.1 Rapport au 28 février 2023

1 Énergir a débuté l'exercice 2022-2023 avec un solde de 1 985 071 \$ au 1^{er} octobre 2022, auquel
2 se sont ajoutés les intérêts prévus au 30 septembre 2023, soit la somme de 133 819 \$, ce qui
3 totalisait une enveloppe de 2 118 890 \$ disponible pour 2022-2023, comme présenté au
4 tableau 1.

Tableau 1
Sommes disponibles (\$)

Solde CASEP au 1 ^{er} octobre 2022	1 985 071 \$
Montant autorisé pour 2022-2023	0 \$
Intérêts prévus pour 2022-2023	133 819 \$
Somme disponible 2022-2023	2 118 890 \$
Somme utilisée au 28 février 2023	109 950 \$
Solde résiduel au 28 février 2023	2 008 940 \$
Somme en processus de vente prévue être versée du 1 ^{er} mars au 30 septembre 2023 :	189 059 \$
- engagée en 2022	126 994 \$
- engagée au 28 février 2023	34 809 \$
- prévue de mars 2023 à septembre 2023	27 256 \$
Solde prévu au 30 septembre 2023	1 819 881 \$
Montant du programme pour 2023-2024	0 \$
Somme disponible 2023-2024	1 819 881 \$

5 Le tableau 2 présente les résultats au 28 février 2023. Les sommes versées s'élèvent à
6 109 950 \$, représentant 54 clients pour un volume de 400 178 m³ (équivalant à 417 512 litres de
7 mazout n° 2), permettant de déplacer 386 tonnes eq. CO₂.

Tableau 2
CASEP 2022-2023
Résultats au 28 février 2023

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m ³ éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m ³ éq)
Densification - Résidentiel	24	118 366	37 250	31,47
Commercial	30	281 812	72 700	25,80
TOTAL	54	400 178	109 950	27,48

2.2 Prévision de l'utilisation du CASEP pour le reste de l'année 2022-2023

1 Afin d'établir la prévision 2023-2024, Énergir a considéré, dans un premier temps, les dossiers
 2 présentement en processus de vente (ventes signées) qui devraient se traduire par des montants
 3 versés du 1^{er} mars au 30 septembre 2023, lesquels totalisent 189 059 \$, comme présenté au
 4 tableau 3. Cette prévision provient de ventes engagées de 126 994 \$ en 2022, de ventes
 5 engagées de 34 809 \$ jusqu'au 28 février 2023, ainsi que de ventes prévues de 27 256 \$ d'ici la
 6 fin de l'année 2023. Ces projets représentent 64 clients, pour un volume de 1 399 333 m³
 7 (équivalant à 1 454 215 litres de mazout n^o 2), permettant de déplacer 1 333 tonnes eq. CO₂.

Tableau 3
Prévisions de mars à septembre 2023

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m ³ éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m ³ éq)
Densification - Résidentiel	24	118 366	37 250	31,47
Commercial	40	1 280 967	151 809	11,85
TOTAL projets prévus	64	1 399 333	189 059	13,51

1 En tenant compte des dossiers en processus de vente et de la prévision pour le reste de l'année,
 2 il resterait un solde prévu au 30 septembre 2023 de 1 819 881 \$ pour de nouveaux projets,
 3 comme présenté au tableau 1.

2.3 Prévision de l'utilisation du CASEP pour l'année 2023-2024

4 Énergir prévoit verser 206 883 \$ provenant de ventes signées en 2023 et 86 479 \$ provenant de
 5 ventes signées en 2024, et ce, pour un total de 293 362 \$, comme présenté au tableau 4.

6 Énergir compte utiliser ce montant pour l'addition de nouveaux projets totalisant 60 clients,
 7 représentant un volume de 1 665 028 m³ (équivalant à 1 621 509 litres de mazout n° 2),
 8 permettant de déplacer 1 482 tonnes eq. CO₂.

9 Au 30 septembre 2024, Énergir prévoit donc un solde de 1 649 202 \$, incluant des intérêts de
 10 122 683 \$ sur le solde de l'année précédente (1 819 881 \$ - 293 362 \$ + 122 683 \$).

Tableau 4
Prévisions 2023-2024

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m ³ éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m ³ éq)
Densification - Résidentiel	0	0	0	0
Commercial	60	1 665 028	293 362	19,13
TOTAL nouveaux projets	60	1 665 028	293 362	19,13

CONCLUSION

Énergir demande à la Régie d'autoriser la reconduction du CASEP.